

## Fiche de candidature

### BOUTIQUE EPHEMERE DES ARTISANS DE LA RECUP ET DE LA REDUCTION DES DECHETS

La Ressourcerie Zéro-Neuf , allée des Marveilles aux Bordes sur Arize met à disposition un espace dédié aux créations artisanales sur le thème de la récup du réemploi et du zéro déchet pour la période estivale

**A partir du mercredi 07 Juillet au samedi 28 Aout**

**Jours d'ouverture mercredi , jeudi , vendredi , samedi - Horaires 10h00-19h00**

Participation : 15% sur les ventes et 1 permanence par période de 15 j et par mètre linéaire occupé + Adhésion à l'association (1 €)

### Joindre 3 photos des créations

IDENTITE DE L'EXPOSANT /EXPOSANTE:

NOM : .....PRENOM : .....

Nom commercial (le cas échéant).....

ADRESSE : .....

.....

MAIL : .....

TELEPHONE : .....

N°SIRET : .....

ACTIVITE , PRODUITS PROPOSES : .....

.....

.....

Métrage souhaité : les espaces mis à disposition sont proposés par tranches de 1 m (possibilité de réserver 2 m max )

Précisez la largeur de votre stand (<0,90m) :

Périodes souhaitées (plusieurs créneaux peuvent être réservés):

07/07 au 17/07

21/07 au 31/07

04/08 au 14/08

18/08 au 28/08

Contact : claire lise chapuis 06 86 66 69 13 [claire-lise.chapuis@cerr.fr](mailto:claire-lise.chapuis@cerr.fr)

Envoyez votre Candidature par mail ou courrier postal à CERR , allée de merveille, 09350 Campagne sur Arize : fiche de candidature , règlement signé , justificatif d'activité professionnelle

## Règlement Boutique d'Été

Les dossiers de candidatures seront étudiés et les demandes seront honorées en fonction du nombre de candidatures , afin de permettre à chacun de pouvoir exposer sur cette période.

L'attribution des emplacements est sous l'autorité de l'Association CERR- Ressourcerie Zéro Neuf

L'exposant ou exposante s'engage à présenter uniquement ses créations personnelles, issues du recyclage ou s'inscrivant dans une démarche de réduction des déchets et/ou de préservation de l'environnement.

L'exposant ou exposante s'engage à tenir une journée de permanence par quinzaine pour chaque espace de 1 m mis à disposition :

par exemple la personne qui utilisera 2 m de stand sur une période de 15 j devra assurer 2 jours de permanence

L'exposant ou exposante devra respecter les heures d'ouvertures définies et s'engage lors de ses permanences à être présent sur la plage horaire **11h00 -19h00** . **En cas d'indisponibilité d'assurer une permanence l'exposant devra en informer l'association CERR au plus tôt et 48h00 avant la date de permanence.**

**En cas d'absence ou de retard non justifiée de la personne prévue à la permanence celle-ci se verra retirée de l'espace de vente.**

L'exposant ou exposante est responsable des articles qu'il met en vente dans la boutique et en aucun cas le bailleur ne pourrait être responsable en cas de vol ou de dégradations des créations exposées. Chaque participant, participante doit posséder sa propre assurance (responsabilité civile , vol )

L'exposant ou exposante fournit ses emballages et est responsable du bon approvisionnement de son stand .

Les aménagements et décorations sont à la charge de l'exposant ou exposante.